

La commune d'Antony (Hauts-de-Seine)

La chambre régionale des comptes d'Île-de-France a contrôlé sur la période 2014 à 2019, les comptes et la gestion de la commune d'Antony située dans le département des Hauts-de-Seine. Elle a notamment examiné la qualité de l'information budgétaire et comptable, la situation financière, la gestion des ressources humaines, la passation des marchés publics et la reprise en régie du stationnement urbain.

Une information financière et budgétaire de bonne qualité

La chambre a relevé que l'information budgétaire de l'assemblée délibérante était complète et de qualité. Pour conforter la lisibilité de ses stratégies d'investissement, la commune devrait, conformément aux objectifs du nouveau mandat municipal, se doter dès 2021 d'outils de programmation pluriannuelle.

La commune bénéficie d'un environnement socioéconomique favorable. Sa situation financière est satisfaisante

Le potentiel financier par habitant de la commune d'Antony est supérieur de 21 % à la moyenne de sa strate démographique. Les ressources fiscales ont augmenté de 12 % de 2014 à 2019. En revoyant l'ensemble de ses processus de gestion, la commune a réussi à amortir l'effet de la baisse de 30 % de ses ressources institutionnelles (dotations de l'Etat) depuis 2014 et à limiter la baisse de l'excédent brut de fonctionnement à 5 %. Les charges à caractère général et les charges de personnel ont été maîtrisées.



Localisation de la commune d'Antony (92).

Par ailleurs, la commune a renégocié des lignes d'emprunts, ce qui a eu pour effet de réduire les charges d'intérêts et permis d'augmenter sa capacité d'autofinancement brute de 10 % (+ 1,6 M€).

Cette stratégie financière lui a permis, en limitant le recours à l'emprunt, d'autofinancer un ambitieux programme d'investissement de 31 M€/an, constitué notamment d'équipements scolaires et sportifs

Une gestion des ressources humaines dynamique mais à renforcer

La commune a centré ses orientations stratégiques en matière de gestion du personnel sur l'optimisation qualitative et quantitative des effectifs, la rémunération et la reconnaissance du mérite professionnel, la qualité de vie au travail et la prévention des risques professionnels. La déclinaison opérationnelle de ces orientations appelle le renforcement du système d'information sur les ressources humaines, dont les interfaces entre les différents outils sont encore à optimiser.

Outre la régularisation de la durée annuelle du travail (1 589 heures au lieu des 1 607 heures réglementaires) et du régime des autorisations d'absence, la commune doit revoir certains avantages accordés à des agents, tels que les contrats de concession de logement pour nécessité absolue de service.

L'effet positif de la reprise en régie du stationnement urbain

La sortie anticipée du contrat de concession a été menée de manière satisfaisante. Elle a eu un effet positif sur le plan financier et a renforcé la politique de relance de l'attractivité du centre-ville, en lien avec le projet d'aménagement urbain.

Une commande publique maîtrisée

La réorganisation et la professionnalisation de la direction de la commande publique ont amélioré la transparence et participé à la maîtrise des dépenses. Cet acquis doit maintenant être consolidé en développant la connaissance partagée des règles applicable aux achats, au moyen de formations internes destinées aux directions acheteuses, et en renforçant le suivi par la direction de la commande publique de l'exécution des marchés.